

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION TEMPORAIRE

à l'interdiction de circulation

portée par l'arrêté municipal N°2019-138-6-1

Date de la demande :

Le chantier est situé :

Adresse :

.....

Pour le compte de :

Tél. :

Pour une durée de : à partir du :

Nature des travaux :

Permis de construire :

Il sera approvisionné par :

Nom de l'entreprise entrant sur la commune :

Adresse de l'entreprise :

.....

Tél. de l'entreprise :

Type d'engins :

Tonnage :

Réponse de Monsieur le Maire :

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

Le Maire,

Date : Patrick Markarian

AVERTISSEMENTS

**INTERDICTION FORMELLE DE RINCER LES CAMIONS TOUPIE ET / OU CAMION POMPE A
BETON SUR LA VOIE PUBLIQUE SOUS PEINE DE POURSUITES.**

**EN CAS D'INFRACTION, AUCUNE AUTRE AUTORISATION NE SERA DELIVREE À LA SOCIETE
VERBALISEE.**

*Cette autorisation est délivrée sous réserve du respect de l'arrêté N° 2022-124-6-4 du 27 juin 2022
relatif à la lutte contre les nuisances sonores.*

*Les bénéficiaires devront également s'informer des dispositions relatives à l'accès aux massifs des
Bouches-du-Rhône, réglementé par l'arrêté préfectoral n° 13-2018-05-28-005 du 28 mai 2018 pour la
période du 1er juin au 30 septembre, période au cours de laquelle l'accessibilité aux massifs est
déterminée quotidiennement en fonction de la météorologie et de la sécheresse.*